

La procédure de certification

Comment se faire certifier : demander un dossier

Simple et rapide, la procédure de certification vous permet d'obtenir votre certification sans quitter votre entreprise.

Vous devez constituer un dossier dans lequel vous rendrez compte de l'ensemble de votre parcours comprenant votre formation initiale, vos diverses fonctions professionnelles jusqu'à vos fonctions actuelles en précisant vos responsabilités techniques, humaines et financières ainsi que vos travaux personnels.

Vous pouvez obtenir ce dossier à partir de ce site (<http://www.snipf.org>) ou en écrivant à notre organisme de certification à l'adresse suivante :

SNIPF – Organisme de certification

11 rue du Pic du Megal - 31240 L'UNION France

Contactez nous par mail ([/contact](#))

Comment se faire certifier ? Remplir le dossier

Dans ce dossier, il vous faudra justifier :

- que vous exercez une fonction d'Ingénieur ou équivalente depuis 4 ans minimum, attestée par l'employeur pour les salariés, par plusieurs clients ou donneurs d'ordres représentatifs pour une profession libérale,
- que vous avez une formation de niveau bac plus 2 et que vous avez suivi des formations complémentaires (stages, exposés techniques, brevets, publications travaux personnels etc.).

Le responsable d'accueil de votre région pourra vous aider pour renseigner votre dossier, si vous en éprouvez le besoin.

Puis, il vous faudra envoyer le dossier complété à l'organisme de certification pour examen et régler les frais de dossier et de chancellerie.

- [Imprimer](#)